

M. Lang: Je me fais toujours un plaisir de rendre ce genre de service. Je demanderai ce qui se passe à la Commission du blé et je le dirai à la Chambre dès que possible.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LE DIFFÉREND AVEC LES POSTIERS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT AU RAPPORT DU CONSEIL D'ARBITRAGE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, en l'absence du président du Conseil du Trésor, j'aimerais poser ma question au ministre des Postes ou au premier ministre suppléant. Comme le conseil d'arbitrage chargé de régler le différend entre l'Union des facteurs et le gouvernement vient de présenter son rapport, le gouvernement a-t-il décidé d'accepter la recommandation du rapport majoritaire du conseil?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Ma foi, monsieur l'Orateur, réflexion faite, je crois que le député se rendra compte que rien n'indique encore que l'Union a accepté le rapport du président du conseil d'arbitrage dans sa version actuelle.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, comme le syndicat des postiers se trouvera légalement en droit de se mettre en grève lundi prochain et en raison des énormes difficultés que cela entraînerait, le ministre envisagerait-il de rendre publique la réponse du gouvernement d'ici la fin de semaine afin d'encourager le syndicat à voir d'un bon œil ce rapport majoritaire?

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, je dois insister sur le fait qu'il n'y a pas de rapport majoritaire. Le syndicat a accepté le rapport du président mais y a ajouté une clause qui change radicalement la position du syndicat par rapport à celle du président. D'ici lundi, les pourparlers de poursuiront entre le syndicat et l'unité de négociation du gouvernement, que ce soit le Conseil du Trésor ou le ministère des Postes ou autre, et le cas échéant, une déclaration publique sera faite en temps et lieu, j'en suis sûr.

M. l'Orateur: Le député de Winnipeg-Nord a la parole pour une dernière question supplémentaire.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, comme le gouvernement a accepté quand cela lui convenait les recommandations faites par des commissions de conciliation dans des rapports de même nature, je demande encore une fois au ministre de dire publiquement si le gouvernement consent à accepter la recommandation du président comme point de départ à un règlement ou, dans la négative, de nous indiquer les principes directeurs qu'il serait disposé à suivre pour éviter non seulement cette grève, mais aussi toutes les autres qui ont eu et auront de graves répercussions sur l'ensemble des Canadiens?

M. Mackasey: Eh bien monsieur l'Orateur, je ne veux pas paraître entêté . . .

Questions orales

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous ne vous en tirez pas trop mal.

M. Mackasey: . . . mais il y a négociation. Nous négocions avec ce syndicat depuis janvier et avons établi avec lui d'excellentes relations. Nous ne voulons pas risquer de compromettre ces relations en faisant une déclaration à la Chambre. Je pense que le syndicat devrait être le premier à le savoir, quand nous serons prêts à faire connaître notre position.

LES POSTIERS—LA RÉPONSE GOUVERNEMENTALE AUX PROPOSITIONS SYNDICALES

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire qui se rapporte à celle que j'ai posée hier au président suppléant du Conseil du Trésor. Pourrait-il nous dire quand le Conseil du Trésor répondra aux instances du syndicat des postiers du Canada au sujet des négociations en cours dans cet important secteur des services postaux?

L'hon. C. M. Drury (président suppléant du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, nous nous proposons de hâter les négociations relatives à cette convention, négociations qui ne progressent peut-être pas aussi rapidement qu'elles le devraient. Nous avons l'intention de faire en sorte qu'elles avancent plus vite.

* * *

[Français]

LES COMMUNICATIONS

LA CÂBLOVISION—L'APPARENTE NÉGLIGENCE DU GOUVERNEMENT D'HONORER SA PROMESSE DE CONSULTER LES PROVINCES

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Communications.

Au cours du mois dernier le CRTC a annoncé qu'il y aurait au printemps des audiences au sujet des mesures législatives que le gouvernement fédéral envisage de prendre en matière de télé-distribution et de télévision à péage. Ceci vient d'amener le ministre ontarien des Communications, appuyé par ceux du Québec et du Manitoba, à dénoncer ce fait comme une ingérence indue et irritante dans les affaires provinciales, d'autant plus, que le gouvernement fédéral avait promis une consultation préalable avec les provinces. Ma question est la suivante: Comme il semble y avoir contradiction entre la consultation promise et cette annonce du CRTC, le ministre des Communications peut-il faire le point sur cette question et informer la Chambre de l'attitude de son ministère dans cette affaire, et des éléments nouveaux s'il y en a?

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur le président, je peux essayer d'éclairer l'honorable député le plus brièvement possible sur une question qui, je le reconnais, a des aspects assez complexes. Mais d'abord, je crois que le député est mal informé. Le CRTC ne tiendra pas d'auditions sur des mesures législatives. Le CRTC tient des auditions sur certaines questions concernant la câblodistribution, en vertu des pouvoirs que lui confère la loi de la radiodiffusion. Ces auditions-là seront tenues au mois de juin.